

PIECES A FOURNIR POUR VOTRE DOSSIER A.P.L.

- 1 Certificat de scolarité,
- 2 Photocopie recto/verso de la carte d'identité,
- 3 Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'Etudiant,
- 4 Photocopie de la dernière déclaration de ressources de l'Etudiant ou dernier Avis d'Imposition ou de Non Imposition de l'Etudiant, s'il n'est pas rattaché au foyer fiscal de ses parents.
- 5 Photocopie du dernier Avis d'Imposition ou de Non Imposition des parents s'il est rattaché à leur foyer fiscal. Dans ce cas et si l'étudiant n'a perçu aucun revenus durant l'année civile précédente : Attestation sur l'honneur de non perception de revenu, pour la dite année.
- 6 Attestation de non paiement délivrée par la C.A.F., si les parents perçoivent ou ont cessé de percevoir depuis peu des allocations familiales pour l'Etudiant, ou si vous bénéficiez de l'A.P.L. ou de l'A.L.S. sur un département autre que la Haute Garonne.
- 7 Photocopie de la carte de séjour pour les Etudiants étrangers.

ATTENTION ! l'A.P.L. n'est pas versée pour le 1er mois d'occupation; elle est due par la Caisse d'Allocation Familiales, à partir du 2ème mois d'occupation qui suit la date de prise d'effet du bail.

Si vous êtes étranger :

L'A.P.L. est du par la Caisse d'Allocation Familiales, 1 mois après la date de validité de la carte de séjour.